

la Commission canadienne du blé. Peut-il promettre aux intéressés que le programme tendant à encourager la culture des fourrages en 1971 ne sera pas lié à une réduction des emblavures comme ce fut le cas en 1970?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il n'est nullement envisagé de lier cette réduction des emblavures pour telle ou telle céréale au programme d'encouragement concernant les fourrages. Tel qu'il a été proposé, ce programme serait directement lié à l'extension des fourragères par rapport aux années précédentes.

* * *

L'AGRICULTURE

L'IMPORTATION DE BŒUF NÉO-ZÉLANDAIS ET AUSTRALIEN ET LE PROGRAMME DE CULTURE DES FOURRAGES

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné ces programmes visant à augmenter les pâturages dans l'Ouest du Canada, et par voie de conséquence, à diminuer la production de fourrage, le ministre va-t-il réviser le programme commercial actuel relatif à l'importation de bœuf de Nouvelle-Zélande et d'Australie, afin d'éviter un sérieux conflit dans la politique?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, ce programme est en révision permanente. Or, rien ne permet de croire à un tel conflit. En fait, les prévisions indiquent qu'il devrait y avoir une augmentation notable de la production de bœuf en vue de répondre à la demande du marché nord-américain.

* * *

INFORMATION CANADA

LA DISTRIBUTION DE BROCHURES SUR LA DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé d'Information Canada. Étant donné la politique du gouvernement qui, semble-t-il, exige une carte de citoyenneté canadienne des Canadiens immigrés de Grande-Bretagne et des autres pays du Commonwealth avant de leur délivrer un passeport canadien, même s'ils habitent le Canada depuis de nombreuses années, et étant donné la difficulté pour eux d'obtenir les renseignements pertinents, d'où confusion, le ministre voudrait-il veiller à mettre à la disposition du public, aux bureaux de poste et autres immeubles fédéraux locaux, les excellentes brochures qui existent sur ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question soit si urgente qu'elle ne puisse être inscrite au *Feuilleton*. Le ministre peut toutefois répondre s'il le désire.

L'hon. Robert Stanbury (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je remercie le député d'avoir porté cette ques-

[M. Douglas (Assiniboia).]

tion à mon attention. S'il n'y a pas suffisamment de brochures j'essaierai de voir à en faire distribuer davantage selon les besoins tant en ma qualité de ministre chargé de la citoyenneté que de ministre chargé d'Information Canada. Il faudrait rappeler, je crois, qu'il n'y a aucune exigence particulière dans le cas d'anciens sujets britanniques. Le ministère des Affaires extérieures impose cette condition pour fins de passeport simplement comme preuve qu'il s'agit d'un citoyen canadien. La direction de l'enregistrement de la citoyenneté délivrera volontiers une preuve de citoyenneté canadienne tout comme les services de l'état civil d'un gouvernement provincial est habilité à délivrer une preuve de naissance.

* * *

LES FINANCES

LA SUPPRESSION DE LA SURTAXE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances si le fait qu'il a retiré le bill sur l'impôt jeudi dernier peut donner à la population du Canada un espoir pour ce qui est de supprimer la surtaxe de 3 p. 100 qu'il avait eu l'intention de prolonger jusqu'à la fin de 1971.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, il s'agissait tout simplement d'une question d'ordre technique. Normalement, le bill sur l'impôt ne doit être présenté qu'après l'amorce du débat sur le budget.

* * *

LES ROUTES

QUÉBEC—L'AFFECTATION DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION D'UNE AUTOROUTE À MONTRÉAL

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

On a dit que le gouvernement fédéral a accordé 68 millions à la province de Québec en vue de lui permettre de créer de l'emploi. On dit aussi que ce montant servira à la construction de routes à Montréal, créant ainsi de l'emploi pour 1,400 personnes.

Le gouvernement fédéral a-t-il accordé cette subvention de 68 millions au Québec pour qu'il crée de l'emploi, ou pour la construction de routes à Montréal?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que ce qui a été annoncé, c'est que le gouvernement fédéral a mis à la disposition des provinces un crédit de 150 millions, lequel est distribué compte tenu de la situation de l'emploi dans chacune des provinces.

En vertu de ces critères, le Québec a droit à 68 millions de dollars, à même ces fonds. Quant à l'utilisation que la province en fait, c'est son affaire, pourvu que cela vise à créer des emplois.